



droit d'accès de mes données auprès de la CAF

Par **jch84**, le **15/03/2022** à **19:22**

bonjour,

le juge des contentieux de la protection m'a placé sous curatelle renforcé; il a mandaté l'association tutelaire de gestion en qualité de curateur. ma question est:

le curateur peut-il me refuser l'identifiant et mot de passe pour l'accès à mon compte sur la CAF

afin de consultation de mon dossier qui est actuellement suspendu pour le paiement de mon unique source de revenu (A.A.H). sans revenu et sans explication de la part du service de l'association qui m'ont répondu qu'il leur était impossible de me donner le mot de passe.

merci d'avance

Par **youris**, le **15/03/2022** à **20:02**

bonjour,

il faudrait connaître les pouvoirs donnés à votre curateur par le juge.

mais votre curateur n'a pas à vous donner son identifiant et son mot de passe qui sont personnels.

par contre vous pouvez demander à la CAF, un indentifiant et un mot de passe uniquement pour consulter votre compte.

salutations